




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2024-97**

Séance publique du

9 février 2024

**Présidence de Eric CHEVALIER
Adjoint au Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20240209- lmc1258682-AU-1-1
Date de signature : 14/02/2024
Date de réception : mercredi 14 février 2024
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

OBJET : TEMPS FORTS 2024 DE LA VIE ASSOCIATIVE

Le 9 février 2024 à 09h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, au sein de l'Hôtel de Ville d'Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 2 février 2024, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Laurence ANGELETTI à Madame Anne-Laurence PETEL, Monsieur Moussa BENKACI à Monsieur Sellam HADAOUI, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Rémi CAPEAU à Monsieur Ravi ANDRE, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Brigitte DEVESA à Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Gilles DONATINI à Madame Frédérique DUMICHEL, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Josy PIGNATEL, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Amandine JANER, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Dominique AUGÉY, Madame Laure SCANDOLERA à Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Pierre SPANO à Madame Agnès DAURES, Monsieur Francis TAULAN à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Madame Françoise TERME à Madame Brigitte BILLOT.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE

Madame Dominique AUGÉY donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Finance, Economie,
Juridique et Commande Publique
Direction Evaluation et Contrôle de
gestion

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 FÉVRIER 2024

Nomenclature : 9.1

Autres domaines de competences des communes

RAPPORTEUR : Madame Dominique AUGÉY

Politique Publique : 16-DEVELOPPEMENT DES PARTENARIATS ET DE LA VIE ASSOCIATIVE ET COMMERCANTE

OBJET : TEMPS FORTS 2024 DE LA VIE ASSOCIATIVE- Information du Conseil

Mes Chers Collègues,

L'aide que la Ville apporte aux associations se renforce et se diversifie pour s'adapter aux besoins des structures sur le territoire ; elle prend donc plusieurs formes.

La Ville consacre tout d'abord une partie de son budget pour soutenir et accompagner les associations à travers les subventions. Ce sont en effet plus de 13 millions d'euros qui sont attribués depuis plusieurs années aux porteurs de projets et acteurs locaux contribuant ainsi au déploiement des politiques publiques sur le territoire.

Les associations bénéficient également de multiples locaux et équipements que la Ville met à disposition (bureaux, salle de réunion, local d'activités, gymnases, locaux scolaires etc...) sur l'ensemble du territoire, en centre-ville comme dans les villages et les quartiers, et pour des usages variés (conférences, réunion ponctuelle, concert, spectacle, ateliers, activités de loisirs régulières, événements sportifs...). Parallèlement, les services municipaux se mobilisent pour accompagner l'organisation de manifestations associatives et apporter une aide matérielle et/ou logistique.

La Ville propose également des services de domiciliation pour les associations. Plus de 150 boîtes aux lettres situées au rez-de-chaussée du bâtiment sont en effet utilisables par les associations qui souhaitent avoir leur siège social à cette adresse.

Au total, ce sont près de 600 associations qui sont soutenues par des aides en nature ou via le financement de leurs activités ou projets.

Et parce qu'elle a un rôle important à jouer pour favoriser les échanges inter-associations, créer des synergies et mettre en lumière les expériences collaboratives réussies, la Ville fait évoluer ses activités et développe des actions qui rapprochent et rassemblent les associations mais également les acteurs institutionnels et économiques.

Plusieurs temps forts vont être reconduits et vont donc rythmer la vie associative en 2024. Il s'agit de :

- ***Asso'ciez-vous !*** prévu le mardi 9 avril en soirée

« Asso'ciez-vous ! » a été organisé pour la 1^{ère} fois en 2023 suite aux demandes exprimées par les participants aux tables rondes du Forum des Associations et du Bénévolat de 2022 de mieux se connaître, d'échanger et de s'entraider. Étaient présentes 92 personnes représentant une soixantaine d'associations intervenant dans des domaines variés, à l'image de la diversité du monde associatif aixois.

Ouverts aux dirigeants et bénévoles associatifs, cette soirée se déroule en 3 temps : une table-ronde réunissant plusieurs intervenants venant partager leur expérience et apporter leur témoignage, des échanges inter-associations en petits groupes et un moment de convivialité pour prolonger les discussions. Chaque année, une thématique est définie. Après le « rôle du numérique » l'année dernière, le fil conducteur sera cette année autour de la place des entreprises aux côtés des associations.

- Des ***rencontres du Campus HelloAsso*** prévues fin juin

Organisée pour la 1^{ère} fois sur Aix-en-Provence par HelloAsso, partenaire de la Ville depuis l'été dernier, cette soirée festive sera l'occasion pour les associations de trouver des ressources et de développer leurs contacts, au travers de petits ateliers thématiques : un format idéal pour permettre aux associations de se rencontrer, favorisant les échanges et contribuant à l'émergence de projets collaboratifs et la mutualisation des ressources.

- Du ***Forum des Associations et du Bénévolat*** (F.A.B.) prévu le dimanche 15 septembre 2024

Événement incontournable de la rentrée, le F.A.B. propose des stands répartis en 4 villages (Culture et Arts, Cohésion et Cadre de vie, Sports et Bien-être, Développement Durable) sur le cours Mirabeau, la rue Tiers et la Place de Verdun, des démonstrations sur scènes, des ateliers et tout au long de la journée. C'est l'occasion pour les structures de se faire connaître du grand public, d'enregistrer de nouveaux adhérents et de recruter également de nouveaux bénévoles. Les animations proposées pour les petits comme pour les grands font du F.A.B. une journée familiale et festive pour nos associations de plus en plus nombreuses d'année en année (270 en 2023).

- Du ***Trophée du Bénévolat*** dont les prix seront remis à l'occasion de la ***Journée du Bénévolat*** le 5 décembre 2024

Dédié à l'engagement, ce temps fort permet de mettre en lumière les bénévoles qui œuvrent souvent dans l'ombre et a pour objectif de faire connaître le bénévolat, d'informer le grand public et de susciter des vocations auprès de nos citoyens. L'inscription est faite par l'association qui souhaite mettre en avant un ou plusieurs de ses bénévoles. Plusieurs catégories sont proposées : le bénévole le plus jeune, le bénévole ayant le plus grand nombre d'ancienneté au sein de l'association et le bénévole « multi engagé » qui concerne les différentes formes d'engagement.

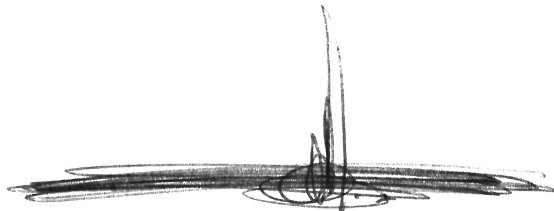
Enfin, des ateliers d'information et formation seront proposés dans le courant de l'année 2024, sur des thématiques qu'il reste à préciser mais dont la finalité est d'apporter une réponse pratique et d'aborder par une approche pragmatique les problématiques auxquels sont confrontées les associations : la reprise d'une association, la relève de la gouvernance, la bonne gestion financière...

Je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **PRENDRE** acte de ce calendrier 2024 des temps forts de la Vie associative.

Le Conseil Municipal a pris connaissance du présent rapport et le convertit en délibération. Ont signé
Eric CHEVALIER, Adjoint au Maire
Président de séance

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Madame Amandine JANER

A black ink signature consisting of a vertical stroke followed by a horizontal stroke with a loop underneath.

Le secrétaire de séance,
Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE

A blue ink signature consisting of a large loop followed by a horizontal stroke.

Compte-rendu de la délibération affiché le : 14 février 2024
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)¹

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»